

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, le six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes PIGINO Michèle, GAUX Marie-Christine, DEFRANCE Aurélie, BRUNOT Julie, Mrs GAILLOT Gilles, GAILLOT Gilbert, GAUX Frédéric,

Absents excusés : M. GUYOT Alain, pouvoir donné à Mme BRUNOT Julie ; Mme FERLET Joëlle, pouvoir donné à Mme PIGINO Michèle,

Secrétaire de séance : Mme DEFRANCE Aurélie

Le compte-rendu de la précédente séance du 10.04.2017 est adopté à l'unanimité.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCE DE CONCESSION GRDF

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes modalités de calcul de ces redevances :

⌘ RODP pour ERDF : la redevance est calculée sur la base d'un forfait défini par strate de population (153 €), elle correspond aux communes de - 2000 habitants, auquel est appliqué un coefficient de revalorisation (30,75 % pour 2017), ce qui aboutit à un maximum facturable de 200,05 € arrondi à 200 €.

⌘ RODP pour France Télécom : la redevance est calculée en fonction de montants appliqués à divers critères : nombre de km d'ouvrages en aérien (4,211 km pour la commune à 50,74 € le km) soit 213,67 € ; nombre de km d'ouvrages en sous-terrain (20,952 km pour la commune à 38,05 € le km) soit 797,22 € ; emprise au sol des constructions (1 m² pour la commune à 25,37 € le m²) soit 25,37 €. Ceci aboutit à un maximum facturable de 1 036,26 €.

⌘ RODP pour GRDF : la redevance est calculée à partir des éléments suivants : longueur de canalisations de distribution (7,915 km), taux de base retenu (0,035 € le ml),

coefficient de revalorisation (1,18 pour 2017) soit $(7915 \text{ ml} \times 0,035 \text{ €} + 100 \text{ €}) \times 1,18$ soit 444,90 € arrondi à 445 €.

↳ redevance de concession pour GRDF : elle est fixée à 788,39 € pour 2017.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal fixent aux montants ci-dessus les montants des redevances pour 2017.

YONNE TOUR SPORT

Par courrier reçu en Mairie le 11 mai, le Conseil Départemental informe la Commune de MONT-Saint-SULPICE de sa sélection pour recevoir une étape de Yonne Tour Sport le vendredi 4 août 2017.

Trois possibilités d'implantation des activités sportives seront soumises au choix de la Direction des Sports et de la Jeunesse » : stade, Hermitage ou rue Marchande (de l'Eglise, y compris la place de Baulmes, à la rue Marchande avant le 2 Bis).

Le Maire souhaite que le maximum de personnes soient associé à l'organisation de cette manifestation sportive. A ce titre, une réunion sera organisée en Mairie le vendredi 16 juin 2017 à 18 h 30 avec les associations et les membres du Conseil Municipal. Lors de cette réunion sera également évoquée l'organisation d'un apéro concert qui aura lieu le 28 juillet 2017, en collaboration avec l'Office de Tourisme du Florentinois.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE - SECTION INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses imprévues inscrit au budget de la Commune pour 2017 a été arrêté à la somme de 40 000 €. A la réception du budget, la Préfecture a adressé un courrier de demande de modification de ce montant au motif qu'il dépasse le montant légal autorisé qui est de 32 523,10 €. En effet les dépenses imprévues ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses d'investissement de l'année 2017, hormis les dépenses reportées.

En conséquence, le Maire propose que la différence de 7 476,90 € soit intégrée au résultat 2017 qui passe de 22 432,83 € à 29 909,73 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

REFECTION DU LAVOIR DE LA DOUE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie de trois devis pour la réfection du lavoir de la Doué et distribue un tableau comparatif des différentes offres. Les devis estiment les travaux à 18 822,00 € (Ent Vivien CHARPENTIER), à 20 680,80 € (Sté Icaunaise de Construction) et à 22 342,80 € (Ent Pascal BRUN).

Le Maire évoque ensuite le plan de financement :

- subvention de la Fondation du Patrimoine : 6 274 €
- dons de particuliers versés à la Fondation du Patrimoine : 1 425 €
- réserve parlementaire du député Jean-Yves CAULLET : 5 000 €
- solde à la charge de la Commune

Le Maire rend ensuite compte de la visite sur site de M. CHAMPMARTIN, représentant des Bâtiments de France. Suite à l'examen du lavoir de la Doué, un avis favorable a été donné pour la réfection de la couverture en béton.

Le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante à savoir celle de l'Ent Vivien CHARPENTIER pour la somme de 18 822,00 € TTC. Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

PROPOSITION FINANCIERE POUR UN LOGICIEL DE FORMULAIRES ADMINISTRATIFS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie d'une proposition financière du prestataire de logiciels de gestion pour la fourniture d'un logiciel de formulaires administratifs (600 € TTC), la formation à l'utilisation (240 € TTC), la mise en œuvre personnalisée (102 € TTC) et la maintenance / hébergement des données (198 € TTC par an).

Le Maire propose d'acquérir ce logiciel pour lequel la somme de 700 € sera imputée en investissement et 438 € en fonctionnement (198 € les années suivantes). Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

RENOUVELLEMENT DU BAIL ORANGE

Le Maire rappelle qu'un bail a été conclu entre la Commune de MONT-Saint-SULPICE et la société Orange pour l'hébergement d'une antenne dans le clocher de l'Eglise sur la période allant du 12.12.2007 au 11.12.2017.

La signature d'un nouveau bail permettrait de prolonger la collaboration de la Commune avec l'opérateur de téléphonie mobile pour une durée de 12ans, renouvelable tacitement par périodes de 6 ans avec un préavis de 24 mois. L'indice du coût de la construction, élément pris en compte actuellement pour le calcul de la redevance annuelle versée par Orange, sera remplacé par une actualisation annuelle fixe du loyer de 1 %.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le bail avec la société Orange avec effet au 12.12.2017 pour un montant annuel de 2 320 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire et le chargent de toutes les suites utiles de ce dossier.

Le Maire profite de ce point de l'ordre du jour pour évoquer la possibilité pour la Commune d'être raccordée la fibre optique sur 2017 ou 2018. Cela serait certainement un élément attractif pour des nouvelles entreprises de prestations de services et des start-up.

POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX

⚡ Eglise : une réunion a eu lieu le matin même et des retards d'exécution sont à regretter, notamment en raison de difficultés de l'entreprise chargée du lot maçonnerie et pierre de taille. La solution au problème de stabilité des pierres d'entablement sera d'insérer des tiges filetées et du béton pour solidariser les pierres de tailles de dimensions différentes. Ces travaux, s'ils devaient avoir lieu, seraient pris en charge par l'entreprise sans surcoût financier pour la Commune.

⚡ Eglise - 1^{ère} partie : l'entreprise ROY avait émis le souhait de ne pas terminer les travaux mais, suite à une réunion, les travaux devraient pouvoir être entrepris en novembre sous réserve que les travaux de la deuxième tranche soient terminés. Une plus-value de 1,83 % sur 50 000 € sera à prévoir.

⚡ mur du cimetière : 4 devis ont été réceptionnés et seront analysés lors du prochain conseil pour des travaux à effectuer courant septembre 2017.

⌘ clocheton de la Mairie : les travaux seront effectués en priorité sur l'arrière du bâtiment durant le mois de juillet et, s'ils ne sont pas terminés avant la rentrée scolaire 2017-2018, le devant du bâtiment pourra être rénové en deuxième phase.

⌘ chemins de la Doué et de la Basselle : les arasements et les fossés sont terminés, le renforcement de la voie reste à finaliser. Compte-tenu de la somme investie (25 000 €), le Maire compte sur le civisme de chacun pour que le bon état de ces chemins soit pérenne et que les craintes de M. MARTIN Yves concernant les risques d'une vitesse excessive ne se confirment pas.

Quelques aménagements seront à terminer pour un meilleur écoulement des eaux aux abords des chemins. Un courrier sera à adresser à ERDF pour que l'entreprise revoie le positionnement d'un poteau.

Un passage d'épaveuse sera à programmer avec la Communauté de Communes Serein et Armance.

⌘ participation : la société des propriétaires fonciers de MONT-Saint-SULPICE, créée le 23.01.1971, ne fonctionne plus depuis de nombreuses années. Elle ne compte plus que trois membres (Mrs Bernard CHARPENTIER, Adrien GAILLOT et Robert LEFEBVRE) qui ont émis le souhait de participer financièrement à la rénovation de chemins.

⌘ columbarium : une seule place restant libre, des devis ont été sollicités : un a déjà été reçu pour l'ajout de 7 cases pour une somme de 6 000 €, deux autres sont en attente.

⌘ points lumineux : la convention financière pour l'ajout de 9 points lumineux a été signée et retournée au SDEY (Syndicat Des Energies de l'Yonne) pour des travaux programmés pour septembre 2017.

⌘ accessibilité : le dossier de demande de subvention déposé auprès de M. Jean-Baptiste LEMOYNE a reçu un avis favorable pour la somme de 8 000 €.

Le dossier de consultation des entreprises après l'avant-projet de l'architecte devra être réalisé avant fin juillet.

⌘ diagnostic du réseau d'eau potable : le cabinet Urban Ingenierie (ex Expression Verte) n'a pas rendu ses conclusions définitives sur ce dossier, un recommandé avec accusé de réception va leur être adressé en vue d'obtenir le rapport.

⌘ travaux d'eau : des travaux de réparation de fuites (3 440,40 €) et d'aménagement de branchements et du réseau incendie (8 798,40 €) ont été réalisés par la société IDRD (ex La Celloise).

INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'apposer des panneaux publicitaires au sein de la Commune (voir SEIGNELAY). Trois emplacements sont préconisés selon la société AGF (Affichage Général de France) :

- un panneau à chaque entrée du village
- un panneau au centre bourg en lieu et place de l'actuel plan obsolète (vers la Halle)

Les panneaux sont destinés à recevoir des informations communales sur une face (6 gros affichages gratuits par an) alors que l'autre est dédiée à une publicité pour une enseigne nationale. Après renseignements pris auprès de AGF, le Maire informe qu'il sera possible aux membres du Conseil Municipal de choisir les publicités pour écarter celles qui pourraient être en concurrence avec les commerces locaux. La particularité du panneau central sera que les deux côtés seront dédiés à la Commune : une face comportera un plan de la Commune et des Régniers alors que l'autre sera réservée aux artisans et commerçants locaux qui le désireront moyennant un tarif de 100 €. L'entreprise AGF a adressé une maquette en Mairie pour visualiser les emplacements évoqués dont un tirage est distribué à chaque personne présente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (une voix contre de Mme Julie BRUNOT, deux abstentions de Mrs Yves MARTIN et Alain GUYOT) la proposition d'apposition de trois panneaux publicitaires. Une réunion sur le terrain sera organisée pour définir avec exactitude les 2 emplacements aux entrées du village pour assurer la meilleure visibilité possible aux publicités.

PERISCOLAIRE ET NAP (NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Après lecture d'un communiqué de l'AMF (Association des Maires de France), le Maire confirme qu'aucune disposition légale ne formule actuellement de choix ou d'obligations entre la possibilité de garder le même rythme ou de revenir à la semaine de 4 jours.

En espérant une position gouvernementale arrêtée, ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école qui se tiendra le 19 juin prochain. Le Maire souhaiterait qu'un consensus soit trouvé entre la Mairie et les enseignants d'une part et les parents d'élèves d'autre part.

Le Maire rappelle ensuite aux membres du Conseil Municipal que le contrat avenir de Mme Sandra KONIEC prend fin en août 2017 et que d'un commun accord il ne sera pas renouvelé. Il en est de même pour Mme Nathalie VANDERMEERSCH. Il faudra donc

procéder à un ou des recrutements dont la quotité de travail sera déterminée selon le rythme scolaire qui sera adopté.

BORNE ELECTRIQUE

Le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie d'un avant-projet sommaire concernant la mise en place d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques. Après avoir distribué les plans des emplacements pré-sentis (place de la Mairie ou rue Marchande sur le parking avant le City), le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité pour la Commune d'avoir ce service.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à la majorité (deux voix contre de Mrs Gilles GAILLOT et Gilbert GAILLOT ; trois abstentions de Mme Aurélie DEFRANCE et de Mrs Alain GUYOT et Daniel MOROT qui estime ne pas avoir suffisamment de recul sur l'utilité de ce genre d'installation pour pouvoir se prononcer) en faveur de l'implantation d'une borne de charge normale pour véhicule électrique sur la place de la Mairie. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et l'autorisent à en signer toutes les pièces.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Rassemblement des St Sulpice de France : il a eu lieu dans la bonne humeur les 20 et 21 mai dernier et 7 montoises et montois ont fait le déplacement.

↳ visite à la Chambre d'Agriculture : le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite qu'il a fait à la Chambre d'Agriculture avec M. Yves MARTIN. Le but était d'avoir le maximum de renseignement quant à la gestion des terres communales louées aux agriculteurs. Notre village est une des rares communes du département à être propriétaire de terres.

De plus, faisant référence à un courrier reçu en Mairie, le Maire avertit que les échanges de terres ne sont pas une priorité à ce jour. Suite à la signature des baux en 2010, c'est le Code Rural qui sert désormais de référence.

↳ litige GARNAUD : une expertise aura lieu sur place le 13 juin prochain pour étudier les responsabilités qui pourraient être mises en cause dans la dégradation du pilier de la maison du 1 rue de Paris.

↳ stagiaire : le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'accueil d'un stagiaire à compter du 7 juin pour une durée de 4 semaines. Il s'agit d'un étudiant montois

qui est actuellement en BEP d'aide architecte. Ses compétences seront utilisées pour l'établissement des plans des bâtiments communaux.

⌘ *PLU (Plan Local d'Urbanisme)* : le document rectifié est parvenu en Mairie. La commission communale a retenu plusieurs zones à construire (20 ha mais seuls 3 ha pourront être retenus in fine).

⌘ *étude BAC (Bassin d'Alimentation et de Captage)* : aucun avancement de ce dossier n'a été constaté sur 2016. Une réunion aura lieu le lundi 12 juin prochain avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.

⌘ *assainissement du 2Bis* : la micro-station ne donne toujours pas satisfaction, des solutions ont été tentées mais le problème de fond perdure. Une réunion de tous les intervenants (Mairie, exploitant, fabricant, installateur et cabinet BIOS) a eu lieu et une solution est en attente pour la fin du mois de juin.

⌘ *Poney-Club* : Mme Julie BRUNOT informe les membres du Conseil Municipal que récemment un bus stationnait dans la rue du Château à hauteur du Poney-Club pour charger les bagages et a gêné la circulation. Un courrier sera fait pour les inviter à stationner à l'Hermitage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.